



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



CAMPAGNE PAC 2020

Calendrier Général

Points d'évolution TelePAC

CALENDRIER GENERAL

Aides	Période de télédéclaration	Période estimative de paiement
Aides ovines	6 janvier au 31 janvier	Acompte à compter du 16 octobre puis solde en décembre
Aides bovines	1 ^{er} avril au 15 mai	Acompte à compter du 16 octobre puis solde au 1 ^{er} trimestre 2021

✍ Les paiements (acompte ou solde) ne peuvent avoir lieu que si les contrôles sont terminés (ainsi que la période de détention obligatoire pour les aides animales).

CALENDRIER GENERAL

Aides	Période de télédéclaration	Période estimative de paiement
Aides surfaces	1 ^{er} avril au 15 mai	Acompte à compter du 16 octobre puis solde en décembre
ICHN	1 ^{er} avril au 15 mai	Acompte à compter du 16 octobre puis solde en décembre
MAEC/Bio	1 ^{er} avril au 15 mai	À compter de mars 2021
Assurance récolte	1 ^{er} avril au 15 mai	Février 2021

La fin de télédéclaration de ces 4 aides est reportée au 15 juin, sans pénalité. Toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

✍ Les paiements (acompte ou solde) ne peuvent avoir lieu que si les contrôles sont terminés (ainsi que la période de détention obligatoire pour les aides animales).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Evolutions TelePAC 2020



Déclaration du RPG

- ✍ Ajout d'un texte d'explications de l'outil de création d'une bordure et d'une info bulle pour l'outil « fusionner parcelles »



Demande d'aide ICHN

- ✎ Affichage d'une fenêtre de rappel à la sortie de l'écran « demande d'aides » pour les demandeurs ICHN qui oublient de déclarer leurs numéros fiscaux

Effectifs animaux

- ✎ Pensez à déclarer vos animaux autres que bovins



Alertes avant dépôt

- ✍ Affichage d'une alerte **bloquante** pour les exploitants qui demandent l'aide bio et déclarent des éléments bio, mais qui oublie de cocher « parcelle conduite en bio » dans le RPG
- ✍ Affichage d'une alerte **informative** pour les parcelles à destination ICHN et sur l'incompatibilité SIE/MAEC qui énumérera l'ensemble des parcelles concernées par l'alerte



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Quelques conseils

Identification du demandeur



- ✍ Vérifier et compléter vos coordonnées personnelles
 - N° téléphone portable et adresse mail : pour que l'on puisse facilement communiquer avec vous
 - votre N° SIRET : si votre N° SIRET n'est pas correct, nous devons vous recontacter pour le mettre à jour.

Evolution de notre base à compter de 2021, la validité du N° SIRET sera un élément incontournable.



Impact des intempéries sur la déclaration 2020

- ✍ En cas de destruction totale de la culture :
 - réimplantation en une culture de printemps (c'est cette culture qui sera déclarée)
 - s'il n'y a pas de nouveau semis= déclaration en SNE – surface temporairement non exploitées (n'active pas les DPB)

- ✍ En cas de destruction partielle de la culture = les surfaces en sol nu devront être déclarées en SNE si elles atteignent une surface significative :
 - A partir de 10 ares d'un seul tenant pour une parcelle de plus de 20 ares
 - A partir de 1 are sur une parcelle de moins de 20 ares



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Contact

02 37 20 40 54 du lundi au jeudi

02 37 20 40 27 le vendredi

ddt-telepac@eure-et-loir.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Bonne déclaration